

PIECES A FOURNIR PAR LE VENDEUR POUR LA VENTE D'UN TERRAIN

Questionnaires et imprimés à compléter par le VENDEUR

- Questionnaire vente d'un terrain
- Questionnaire d'état civil à dupliquer en cas de pluralité de vendeurs
- Questionnaire sur les plus-values
- Descriptifs PERVAL : compléter le ou les imprimés correspondant à la nature du ou des terrains vendus

Fournir les pièces et renseignements demandés dans ces questionnaires et imprimés

Etat civil du vendeur personne physique

- Photocopie de la carte identité ou du passeport
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de deux mois
- Justificatif de domicile
- Relevé d'identité bancaire daté et signé ; faire précéder la signature de la mention « Bon pour virement » et du nom du vendeur et de l'acquéreur (Affaire xxx / xxx)

Si le vendeur est marié

- Photocopie du livret de famille
- Copie intégrale de l'acte de mariage de moins de trois mois
- Copie du contrat de mariage, le cas échéant

Si le vendeur est pacsé

- Copie de la déclaration au greffe
- Copie du contrat de PACS, le cas échéant

Si le vendeur est ou était commerçant, artisan ou dirigeant de société

- Justificatif de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et/ou au Répertoire des Métiers (Extrait Kbis, certificat de non faillite, carte d'artisan...)

Si l'un des vendeurs est un mineur ou un majeur protégé :

- Photocopie de la carte identité ou du passeport du représentant de la personne protégée
- Acte de naissance de moins de deux mois du représentant de la personne protégée
- Justificatif de domicile du représentant de la personne protégée
- Coordonnées postales, téléphoniques et email du représentant de la personne protégée
- Délibération ou décision du juge des tutelles relative à la nomination du représentant de la personne protégée
- Certificat de non recours délivré par le Tribunal de Grande Instance contre la délibération ou la décision du juge des tutelles relative à la nomination du représentant de la personne protégée
- Délibération ou décision du juge des tutelles relative à la vente du bien immobilier
- Certificat de non recours délivré par le Tribunal de Grande Instance contre la délibération ou la décision du juge des tutelles relative à la vente du bien immobilier

Etat civil du vendeur personne morale

- Extrait Kbis de moins de trois mois (à récupérer au Greffe du Tribunal de Commerce)

- Certificat de non faillite de moins de trois mois (à récupérer au Greffe du Tribunal de Commerce)
- Statuts d'origine
- Si les statuts ont été modifiés : statuts mis à jour et copies des actes et décisions modificatifs (cessions de parts, succession, donation...)

Représentant de la société

- Photocopie de la carte identité ou du passeport
- Copie de l'acte de nomination du représentant de la société, si la nomination ne résulte pas des statuts
- Coordonnées postales, téléphoniques et email
- Copie certifiée conforme à l'original par le représentant de la société du procès-verbal de l'assemblée générale des associés autorisant la vente du bien avec l'indication du prix de vente et de la commission d'agence le cas échéant.

Toute rédaction par l'office notarial d'un procès-verbal d'assemblée générale fera l'objet d'une convention d'honoraires et les frais de rédaction incomberont au vendeur.

Associés de la société intervenant à la signature du ou des actes authentiques

- Acte de naissance de moins de deux mois
- Photocopie de la carte identité ou du passeport
- Justificatif de domicile
- Coordonnées postales, téléphoniques et email

Situation fiscale de la société

- si la société **n'est pas** soumise à l'impôt sur les sociétés

- Adresse du centre des finances publiques dont dépend la société pour ses déclarations de résultats (fournir un justificatif)
- Adresse du centre des finances publiques dont chaque associé dépend pour la déclaration de ses revenus (fournir un justificatif)
- Pourcentage des parts détenues par chaque associé

- si la société **est** soumise à l'impôt sur les sociétés

- Adresse du centre des finances publiques dont dépend la société pour ses déclarations de résultats (fournir un justificatif)
- numéro d'identification de la société auprès du centre des finances publiques dont elle dépend pour ses déclarations de résultats (fournir un justificatif)

- si la société est un assujetti habituel à la TVA

- Adresse de la Recette des impôts où la TVA est acquittée sur imprimé CA3 (fournir un justificatif)

Bien immobilier

- Titre de propriété et éventuellement les anciens titres
- Plan et Matrice cadastraux (à récupérer au service du cadastre à Cluny)
- Copie du dernier avis de taxe foncière
- Attestation d'assurance incendie

Lotissement (si le bien est situé dans un lotissement)

- Nom et coordonnées du Président de l'Association Syndicale
- Copie du Règlement de lotissement
- Copie du Cahier des charges
- Copie des Statuts de l'Association Syndicale
- Les quatre appels de fonds de l'année dernière
- Les appels de fonds de l'année en cours
- Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années
- Le cas échéant, convocation à la prochaine assemblée générale

Division du terrain (si le terrain a fait l'objet d'une division parcellaire préalablement à la vente par le vendeur)

- Copie de la déclaration préalable, le cas échéant
- Copie du permis d'aménager, le cas échéant
- Attestation de non opposition à déclaration préalable délivrée par la Mairie
- Certificat de non recours à la décision de division délivré par le Tribunal administratif de la Martinique
- Copie du ou des procès-verbaux de constat d'affichage sur le terrain
- Document d'arpentage
- Plan de division
- Plan matérialisant l'assiette de passage de servitudes, le cas échéant

Bornage

- Si le terrain a fait l'objet d'un plan de bornage, le joindre
- Si le terrain a fait l'objet d'un procès-verbal de bornage, le joindre

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES (à faire établir par un diagnostiqueur immobilier)

- TERMITES : Recherche de Termites et autres Xylophages (validité 6 mois)
- ERNMT : Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques (durée de validité de 6 mois)

Situation locative

Le bien est vendu libre et était précédemment loué

- Copie du bail
- Copie du congé délivré par le locataire (si c'est le locataire qui a pris l'initiative de quitter les lieux)
- Congé du congé délivré par le vendeur (si c'est le vendeur qui a demandé au locataire de quitter les lieux) ; joindre l'accusé de réception par le locataire si la notification a été faite par courrier recommandé
- Date de départ du locataire :

Le bien est vendu loué

- Copie du bail
- Copie de l'état des lieux, le cas échéant
- Montant actuel du loyer et des charges

Prêts souscrits par le vendeur sur le bien à vendre - Hypothèques

- Document indiquant l'adresse de la banque et les références du prêt

Pour les besoins de la rédaction de la promesse de vente :

- Prix de vente :
- Montant du dépôt de garantie ou de l'indemnité d'immobilisation (10% du prix de vente maximum) :

QUESTIONNAIRE TERRAIN

1 - URBANISME

↪ Avez-vous été propriétaire dans les dix ans passés de terrains attenants à la propriété que vous vendez aujourd'hui ?

2 - LOTISSEMENT

↪ La propriété que vous vendez dépend-elle d'un lotissement ?

↪ Si oui :

- existe-t-il une association syndicale qui fonctionne effectivement ?

Indiquez ci-dessous le nom et l'adresse du Président de l'Association Syndicale :

Syndicale :

- êtes-vous en possession des documents relatifs à ce lotissement ?

(règlement - cahier des charges - statuts de l'association syndicale)

Si oui, joindre copie du règlement du lotissement, du cahier des charges

et des statuts de l'Association Syndicale.

Si non, l'Etude devra en solliciter une copie à vos frais.

3 - LIBERATION DES LIEUX - LOCATION

↪ La propriété que vous vendez sera-t-elle libérée de toute occupation le jour de la vente ?

↪ La propriété que vous vendez a-t-elle été louée précédemment ?

Joindre copie du bail

↪ Si oui :

- Est-ce le locataire qui a donné congé ?

Joindre sa lettre de congé.

- Est-ce vous qui lui avez donné congé ?

Joindre votre lettre de congé

4 - USAGE DES LIEUX

↪ Quel est l'usage actuel des lieux ?

↪ L'usage des lieux a-t-il été modifié depuis votre acquisition ?

Si oui, indiquez l'usage antérieur

5 - AFFICHAGE

↳ Votre propriété supporte-t-elle un panneau publicitaire ?

Si oui, joindre une copie du contrat d'affichage.

6 - ENVIRONNEMENT

↳ Avez-vous un ruisseau ou une rivière à proximité ?

↳ Votre terrain a-t-il déjà été inondé ?

↳ Etes vous dans une zone d'anciennes carrières ?

↳ A votre connaissance, des activités polluantes ou bruyantes ont-elles été exercées sur le bien vendu ou les propriétés voisines ?

Si oui, indiquez lesquelles

↳ A votre connaissance, des projets de construction ou des modifications de destination de bâtiments sont ils prévus dans votre voisinage ?

Si oui, indiquez lesquels

7 – SERVITUDES - CONTRAINTES

↳ Votre propriété supporte-t-elle des servitudes, c'est-à-dire un droit quelconque d'une tierce personne, tel que droit de passage, traversée de canalisations ou de câbles aériens ?

Si oui, joindre une note explicative.

↳ Etes vous en litige avec vos voisins ou autres ?

Si oui, nature du litige et identité des adversaires.

8 - ASSAINISSEMENT

↳ Desserte par un assainissement communal ?

9 - LUTTE CONTRE LES TERMITES

↳ Avez-vous reçu une notification du Maire au titre de la présence de termites dans votre propriété ?

↳ A votre connaissance, le terrain est-il contaminé par les termites ?

10 – RESSOURCE ENERGETIQUE

↳ Desserte en électricité ?

Si non, le voisinage proche est-il desservi en électricité ?

↳ Raccordement au gaz de ville ?

11 - SITUATION FISCALE

↳ Etes-vous commerçant, artisan, agriculteur ou dirigeant de société ?

Si oui, joindre justificatif de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

12 – INDEMNISTRATION SUITE CATASTROPHE

☞ Avez-vous perçu une indemnité d'assurance suite à catastrophe naturelle ou technologique ?



13 - OBSERVATIONS OU PARTICULARITES

Indiquez les particularités qu'il vous paraît utile de signaler pour l'information de votre acquéreur ou le bon déroulement du dossier

Fait à _____ **le** _____
(à dater et à signer par chacun des vendeurs)

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes.

La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Profession : Nationalité :
(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville :

Téléphone domicile : travail : portable :

E-mail :

 Célibataire :

- avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur *(Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)*
 avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé

 Marié(e) :

Date du mariage :
 Commune Code Postal : [][][][][][]

Contrat de Mariage *(joindre une copie du contrat)* Régime adopté :
 Nom et résidence du Notaire : Date :

Changement de régime matrimonial *(joindre une copie du contrat)* Régime adopté :
 Nom et résidence du Notaire : Date :

 Divorcé(e) de :
 En instance de divorce de :
 Séparé(e) de corps de :

Nom : Prénoms :
 Jugement du Tribunal de (ville) : Date :

 Veuf (ve) de :

Nom : Prénoms :

CONJOINT – PARTENAIRE – CO-INDIVISAIRE

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance Lieu de naissance :

Profession : Nationalité :
(pour les étrangers, joindre une copie de la carte de résident)

Adresse :

Code Postal : [][][][][][] Ville :

Téléphone domicile : travail : portable :

E-mail :

 Célibataire :

- avec signature d'un P.A.C.S. en vigueur *(Joindre copie de la déclaration au Greffe du Tribunal)*
 avec signature d'un P.A.C.S. dénoncé

 Marié(e) :

Date du mariage :
 Commune Code Postal : [][][][][][]

Contrat de Mariage *(joindre une copie du contrat)* Régime adopté :
 Nom et résidence du Notaire : Date :

Changement de régime matrimonial *(joindre une copie du contrat)* Régime adopté :
 Nom et résidence du Notaire : Date :

 Divorcé(e) de :
 En instance de divorce de :
 Séparé(e) de corps de :

Nom : Prénoms :
 Jugement du Tribunal de (ville) : Date :

 Veuf (ve) de :

Nom : Prénoms :

VENTE PAR :
Date prévisionnelle :

PLUS-VALUE IMMOBILIERE DES PARTICULIERS

La déclaration et le paiement de l'impôt sont effectués lors de la régularisation de la vente.
Afin de me permettre d'établir ladite déclaration, vous voudrez bien répondre au questionnaire ci-dessous :

ADRESSE DU CENTRE DES FINANCES
PUBLIQUES OU VOUS DEPOSEZ VOTRE
DECLARATION DE REVENUS

SI BIEN DETENU EN SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NON SOUMISE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES :
indication des associés, de leur domicile fiscal et du pourcentage des parts détenues sur une feuille à part.

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE A VOTRE CAS

<p>BIENS PROFESSIONNELS</p> <p>Avertissement</p>	<p>Si le bien cédé est inscrit à l'actif du bilan d'une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou d'une société soumise au régime des personnes, il peut y avoir éventuellement une exonération ou un rapprochement avec le régime des plus-values immobilières des particuliers. S'il est inscrit à un bilan d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés, le régime présentement exposé n'est pas applicable, ce sera celui des plus-values professionnelles.</p>	<p><u>MERCI DE CONSULTER VOTRE NOTAIRE SI LE BIEN EST INSCRIT AU BILAN DE VOTRE ENTREPRISE</u></p>
<p>CAS D'EXONERATION PURE ET SIMPLE</p>	<p>Le bien cédé constitue votre résidence principale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Le bien cédé constitue une dépendance de votre résidence principale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Le prix de cession est inférieur à 15.000 € ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Vous détenez ce bien depuis plus de 22 ans ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Vous détenez ce bien depuis plus de 30 ans ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si vous n'êtes pas résident en France, mais vous l'avez été 2 ans de suite et vous êtes français ou membre d'un état de la CEE et vous avez la libre disposition du bien de puis le 1^{er} janvier de l'année précédant celle de la cession, vous avez droit à être exonéré s'il s'agit de la première cession.</p>	<p><u>OBSERVATION</u></p> <p>Si vous entrez dans un des cas d'exonération ci-contre, il n'y a pas lieu de répondre aux questions suivantes relatives la plus-value éventuelle. Toutefois en cas de détention entre 22 et 30 ans, vous êtes exonérés de l'impôt sur la plus-value mais pas des prélèvements sociaux qui s'élèvent à 15,50%. Attention sur la notion de seuil de 15.000 euros :</p> <ul style="list-style-type: none">- si biens appartenant à des époux, acquis ou non avant le mariage, qu'ils soit sous un régime de séparation ou de communauté, ce seuil de 15.000 s'apprécie par rapport à la part cédée par chacun d'eux ;- si biens en indivision entre personne non mariée, le seuil de 15.000 s'apprécie par rapport à la part cédée par chacun d'eux.

<p align="center">CAS D'EXONERATION EVENTUELLE</p>	<p>Le bien cédé n'est pas votre résidence principale et vous n'êtes pas propriétaire depuis au moins quatre ans de votre résidence principale ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Si oui s'agit-il de la première cession d'un bien ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Le bien cédé a constitué votre résidence principale depuis votre départ en maison de retraite ou en établissement spécialisé pour personne handicapée depuis moins de 24 mois, résidence non occupée à ce jour ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p align="center"><u>OBSERVATION</u></p> <p>Si vous entrez dans un des cas ci-contre, il convient de se rapprocher de l'Etude afin de recevoir un complément d'information sur les conditions particulières attachées à ces possibilités d'exonération.</p>
<p align="center">FRAIS ACQUITTES LORS DE LA CESSION</p>	<p>Avez- vous engagé des frais pour parvenir à la cession ? <i>(Certificats amiante, plomb, mesurage loi carrez, indemnisation d'un locataire, honoraires d'architecte pour dossier préalable de permis de construire...)</i> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Fournir copie des factures correspondantes.</p> <p>La justification des frais engagés permet de minorer la plus-value.</p>
<p align="center">PRIX d'ACQUISITION</p>	<p>Les biens ont été acquis à titre : ONEREUX <input type="checkbox"/> OUI <i>(Vente, échange, licitation, adjudication...)</i></p> <p>GRATUIT <input type="checkbox"/> OUI <i>(Donation, succession...)</i></p>	<p>Dans tous les cas, fournir les relevés comptables de l'Office Notarial concerné.</p> <p>Si les biens proviennent d'une succession, fournir le justificatif du paiement des droits de succession ainsi que la déclaration de succession.</p>
<p align="center">MAJORATION POUR TRAVAUX</p>	<p>Avez -vous réalisé des travaux sur les biens vendus ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <i>(travaux de construction, reconstruction, agrandissement, rénovation ou amélioration)</i></p> <p>Si les biens vendus sont détenus depuis plus de 5 ans, les travaux peuvent être évalués forfaitairement à 15% du prix d'acquisition, sans justification. Souhaitez-vous que ce forfait soit appliqué ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Dans la négative, les travaux seront portés en déduction pour leur montant réel dans les conditions indiquées ci-contre.</p>	<p>Fournir copie des <u>factures des entreprises</u> ayant réalisé ces travaux. <i>(les travaux réalisés par un particulier ne sont pas pris en compte).</i></p> <p>Les dépenses dites "Locatives" ne sont pas prises en compte.</p> <p>Les dépenses d'entretien et de réparation ne sont pas prises en compte <i>(même grosse réparation).</i></p> <p>Les dépenses prises en compte pour la détermination de l'impôt sur le revenu global ou foncier sont exclues.</p>
<p align="center">TITULAIRE DE PENSION DE VIEILLESSE OU DE CARTE D'INVALIDITE</p>	<p>Si vous êtes titulaire de pension de vieillesse ou de la carte d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième catégorie et que vous n'étiez pas passible de l'impôt de solidarité sur la fortune au titre de l'avant dernière année précédent celle de la cession, veuillez indiquer ci-après votre revenu fiscal de référence au titre de cette même avant-dernière année :</p>	<p>Selon le revenu fiscal de référence, les conditions ci-contre peuvent vous exonérer de toute plus-value.</p> <p>Veuillez joindre votre avis d'imposition de l'avant-dernière année.</p>

Votre notaire vous informe que la loi de finances pour 2012 impose au contribuable de porter sur sa déclaration annuelle de revenus n° 2042 le montant net des plus-values immobilières liquidées et déclarées par le notaire. Cette nouvelle obligation déclarative vise à permettre l'inclusion effective des plus-values immobilières dans le revenu fiscal de référence servant de base au calcul de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus. Même si vous n'êtes pas astreint au paiement de cette contribution, cette déclaration doit néanmoins être effectuée. L'article 760 du Code général des impôts précise que tout manquement à cette obligation déclarative donne lieu à l'application d'une amende égale à 5% des sommes non déclarées, sans que l'amende encourue ne puisse être inférieure à 150 euros ni supérieure à 1.500 euros.

Fait à
Le

Signature

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes.

La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.

NOTE SUR LE REGIME DES PLUS-VALUES IMMOBILIERES

1 – impôt sur la plus-value

Pour le calcul de la plus-value nette imposable à 19%, un abattement pour durée de détention s'établit comme suit :

- 6 % pour chaque année de détention au-delà de la cinquième et jusqu'à la vingt-et-unième ;
- 4 % pour la vingt-deuxième année révolue de détention.

L'exonération totale des plus-values immobilières de l'impôt sur le revenu sera ainsi acquise à l'issue d'un délai de détention de vingt-deux ans. En matière de terrain à bâtir l'exonération n'est acquise qu'à compter d'une durée de détention de trente années

2 – prélèvements sociaux sur la plus-value

Pour le calcul de la plus-value nette imposable à 15,5%, l'abattement pour durée de détention s'établit comme suit :

- 1,65 % pour chaque année de détention au-delà de la cinquième et jusqu'à la vingt-et-unième ;
- 1,60 % pour la vingt-deuxième année de détention ;
- 9 % pour chaque année au-delà de la vingt-deuxième.

L'exonération totale des prélèvements sociaux restera ainsi acquise à l'issue d'un délai de détention de trente ans.

3 – surtaxe

Une taxe supplémentaire est due dès lors que le montant de la plus-value réalisée est supérieur à 50.000 euros.

Les éléments ci-dessus rapportés ne sont que les principes de taxation, il est nécessaire de consulter votre notaire pour connaître le détail des mesures applicables dans votre cas.

TERRAIN (NON AGRICOLE) INFORMATIONS DESCRIPTIVES

La présente fiche relative au bien immobilier permet à votre notaire de réunir les informations indispensables pour :

- compléter votre dossier et rédiger l'acte,
- alimenter une base de données immobilières destinée à la production de statistiques d'intérêt général, dans le cadre de ses missions de service public (loi du 28 mars 2011).

Merci par avance de bien vouloir la remplir avec précision et la transmettre à votre notaire.



Référence dossier (à renseigner par l'office) :

ADRESSE

numéro : complément (bis, ter...): adresse :

complément d'adresse :

code postal :

ville / commune :

DESCRIPTION

Consulter, si nécessaire, le document Certificat d'urbanisme délivré par les services de la mairie dans le cadre d'une opération de construction

Superficie du terrain (m²) :

Surface de plancher constructible (m²) :

Largeur de façade sur rue (m) :

Coefficient d'occupation des sols (%) :

Présence d'un bâtiment à démolir oui non

Le terrain est-il situé dans une copropriété ? oui non

si oui,
numéro du(les) lot(s)

VIABILITÉ

viabilisé viabilisable non viabilisable

USAGE

Usage futur du terrain

- constructible individuel habitation ou mixte habitation-professionnel
- constructible collectif habitation
- constructible collectif mixte habitation-professionnel
- constructible professionnel
- constructible à usage parking
- non constructible
- loisir caravanning
- administration

URBANISME

Plan d'occupation des sols

ou

Plan local d'urbanisme

- | | | | |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> zone urbaine | <input type="checkbox"/> zone agricole | <input type="checkbox"/> zone naturelle ordinaire | <input type="checkbox"/> zone naturelle d'urbanisation future |
| <input type="checkbox"/> zone d'urbanisation future | <input type="checkbox"/> zone protégée et inconstructible | <input type="checkbox"/> zone de richesses naturelles | <input type="checkbox"/> zone de risques et nuisances |
| <input type="checkbox"/> extension des hameaux | <input type="checkbox"/> carte communale | <input type="checkbox"/> zonage urbain | <input type="checkbox"/> autres : |

OBSERVATIONS / PARTICULARITÉS

Indiquez les particularités du lot ou du bâtiment à usage de garage individuel :



BIEN AGRICOLE

INFORMATIONS DESCRIPTIVES

La présente fiche relative au bien immobilier permet à votre notaire de réunir les informations indispensables pour :

- compléter votre dossier et rédiger l'acte,
- alimenter une base de données immobilières destinée à la production de statistiques d'intérêt général, dans le cadre de ses missions de service public (loi du 28 mars 2011).



Merci par avance de bien vouloir la remplir avec précision et la transmettre à votre notaire.

Référence dossier (à renseigner par l'office) :

ADRESSE

numéro : complément (bis, ter...) : adresse :

complément d'adresse : code postal : ville / commune :

DESCRIPTION

Consulter, si nécessaire, la Déclaration d'Intention d'Aliéner à adresser à la Safer

TYPE DE BIEN AGRICOLE

- bâtiment(s) sans terres
- bois / futaies / taillis
- domaine agricole (terres et bâtiments)
- grande propriété agricole (plus de 50ha de terres et/ ou bois, avec bâtis importants et/ ou bâtiments d'exploitation significatifs)
- terres(s) sans bâtiment

BÂTIMENT(S)

Bâtiment(s) à usage d'habitation oui non

Bâtiment(s) à usage d'exploitation oui non

Bâtiment(s) spécialisé(s) (écurie, serre, séchoir à tabac, étable...) :

Surface totale des parcelles bâties (m²) : _____

TERRE

Terre(s) agricole(s) oui non

NATURE

- polyculture labourable autres : _____
- jachère drainée
- prairie irrigable
- lande point d'eau
- friche inondable
- marais étang
- spécialisation : _____

DROITS À PRODUIRE

- céréaliers betteraviers
- laitiers autres : _____

Surface totale des terres (m²) : _____

BOIS

Parcelle(s) boisée(s) oui non

NATURE

- bois rasé (sol de bois) petit bois taillis
- futaies feuillus peupliers
- résineux autres : _____

Surface totale des bois (m²) : _____

OBSERVATIONS / PARTICULARITÉS

Indiquez les particularités du bien agricole :